**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Partir en vacances d’été en voiture**

**Partir à l’étranger en toute sécurité et bien équipé**

***Berne, le 22.07.2022* – *Avant de partir en vacances d’été, il est recommandé de faire passer à son véhicule un contrôle de sécurité chez un garagiste de l’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) qui peut également donner des conseils sur l’équipement obligatoire car, à l’étranger, les prescriptions sont souvent différentes de celles en vigueur en Suisse.***

Avant de partir en vacances, il est conseillé de vérifier l’état de son véhicule afin d’éviter les pannes inutiles. La pression des pneus est-elle correcte lorsque la voiture est complètement chargée ? L’éclairage et la climatisation fonctionnent-ils correctement ? En cas d’éventuels défauts ou d’incertitudes, il est recommandé de se rendre chez un garagiste UPSA. Les experts contrôlent le véhicule et le remettent en état. De nombreux garagistes proposent explicitement des contrôles pour les départs en vacances pendant les mois d’été. « De plus, les garagistes peuvent conseiller de manière compétente les automobilistes sur la préparation de leur départ en vacances et leur donner des informations sur l’équipement nécessaire dans les différents pays », explique Markus Peter, responsable Technique & Environnement de l’UPSA. « Avant de partir, il est judicieux de s’informer auprès de professionnels sur le type d’équipement nécessaire dans tel ou tel pays », ajoute Markus Peter.

En effet, si en Suisse, seul un triangle de panne fait partie de l’équipement obligatoire dans la voiture, dans de nombreux autres pays d’Europe, il faut emporter beaucoup plus d’équipement. « Il est en principe recommandé d’avoir un gilet fluorescent dans son véhicule. Dans de nombreux pays d’Europe, ils sont de toute façon obligatoires », explique Markus Peter. C’est le cas par exemple chez les voisins de la Suisse que sont l’Allemagne, l’Italie, la France et l’Autriche. Il est en outre obligatoire dans tous les pays de l’UE d’apposer, en plus du triangle de panne, l’autocollant CH sur le hayon du véhicule. Ceux qui ne veulent pas d’autocollant permanent sur leur véhicule peuvent se procurer un disque CH magnétique auprès de leur garagiste UPSA avant de partir à l’étranger et l’apposer sur leur voiture. La taille de l’autocollant est importante car, selon l’ordonnance sur la circulation routière, l’autocollant doit correspondre à la taille standard (11.5 x 17.5 cm) et être apposé de manière bien visible sur le hayon de la voiture ou de la remorque.

Dans de nombreux pays de l’UE, il est en outre obligatoire de posséder une pharmacie de voiture. Ces pharmacies sont également disponibles auprès des garagistes de l’UPSA et il convient de vérifier régulièrement qu’elles sont complètes et ont une durée de vie suffisante. Markus Peter ajoute qu’afin d’être équipé pour faire face à toutes les situations, il faut également avoir un procès-verbal d’accident européen et la carte d’assurance verte en cas de départ à l’étranger. En cas de déplacement dans des zones urbaines, il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles zones environnementales ou autres restrictions avant de commencer son voyage. Ceux qui voyagent en camping-car ou avec une caravane doivent connaître les différentes limitations de vitesse et réglementations en vigueur à l’étranger. Dans certains cas, des autocollants correspondants doivent également être apposés sur la remorque afin d’indiquer la vitesse maximale. Certains pays exigent également un panneau à rayures rouges et blanches pour signaler les porte-vélos montés à l’arrière.

Légende de la photo : Partir en vacances à l’étranger en voiture, en toute sécurité et bien équipé : pour éviter une panne à l’étranger, il faut faire contrôler le véhicule avant le départ pour détecter d’éventuels défauts. Un petit contrôle chez le garagiste UPSA peut éviter de mauvaises surprises pendant les vacances. Le garagiste UPSA sait en outre ce qui fait partie de l’équipement obligatoire des véhicules dans les différents pays européens et peut également le mettre directement à disposition. Certains garagistes proposent, outre la vente, la location de coffres de toit et d’autres accessoires de transport. Source : iStock

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch **Coordination :** Monique Baldinger, Communication UPSA, tél. 031 307 15 26,

courriel monique.baldinger@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****